

Après quelques observations de M. Laroche-Joubert, l'amendement Andrieux est rejeté.

M. J. Grévy cède le fauteuil de la présidence à M. Rameau.

M. de Gasté parle sur l'article 8 au milieu du bruit.

M. Bouchet déclare ajourner après le budget la question qu'il désire adresser à M. Léon Say sur le monopole des allumettes.

L'article 8 est adopté.

M. de Gasté développe deux nouveaux amendements qui sont rejetés.

M. Wilson présente un article 9 portant que les chemins de fer exploités par l'Etat sont soumis et ce qui concerne les droits, taxes et contributions, au même régime que les chemins de fer concédés.

Cet article 9 est adopté.

M. Wilson annonce que la commission ajourne à 1883 la révision de la taxe unique sur les vins.

M. Ganivet déclare n'accepter cet ajournement qu'à titre provisoire.

M. Langlois, au nom de l'intérêt du Trésor, demande que la Chambre ne se lie pas jusqu'en 1883.

M. Gambetta répond que la Chambre conserve la liberté de modifier la législation de 1875 sur la taxe unique des vins.

M. Léon Say dit qu'il ne désire pas la révision, qu'en tout cas, la Chambre n'est pas en question.

L'article 10 est adopté avec la suppression du délai allant jusqu'en 1883.

M. Mestreau demande la franchise de l'extraction des matériaux au bord de la mer.

M. Léon Say combat l'amendement Mestreau comme ne rentrant pas dans la loi des finances et n'étant pas rédigé législativement.

L'amendement est rejeté.

L'article 11 est adopté.

M. Andrieux retire son amendement demandant la suppression du droit sur la navigation intérieure.

M. Fouquet signale au ministre des finances la situation désavantageuse dans laquelle l'impôt exagéré met la fabrication du sucre indigène et colonial.

Les articles 12 à 14 sont adoptés.

M. Wilson demande que la commission pour l'examen de la convention relative aux chemins de fer soit nommée avant que la commission de classement ait terminé ses travaux.

M. Gambetta combat cette proposition qui est rejetée.

L'ensemble du budget des recettes est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 6 h. 40.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous communique la lettre suivante adressée à l'Echo du Nord :

» Tourcoing, le 4 décembre 1878

» Monsieur le rédacteur de l'Echo du Nord,

» Le compte-rendu donné par votre journal sur ma déposition faite à la Cour d'Assises de Douai, dans l'affaire Delattre, contient quelques erreurs que, dans l'intérêt de la vérité, je crois devoir rectifier.

» 1^o M. Delattre ne m'a pas fait des aveux complets à mon arrivée. Il s'est borné à me dire qu'il avait commis des actes de faiblesse en accordant à trois maisons qu'il me désigne, des découverts énormes dont l'importance était ignorée de la caisse de Lille. Le reste des faits à la charge de Delattre, s'est découvert en suivant l'ordre ordinaire d'une vérification particulière et approfondie à laquelle je me suis aussitôt livré; et Delattre me fit ses aveux et donna des explications au fur et à mesure des découvertes.

» 2^o M. Delattre ne m'a pas déclaré que M. Perot ne l'avait jamais surveillé, et il n'a pas été du tout question de cela dans ma déposition.

» Veuillez, Monsieur, avoir la bonté d'insérer cette lettre dans votre journal, et agréer mes sincères civilités.

» H. DESHERIPPON.

Voici le vote des députés du Nord sur l'amendement présenté par MM. Borrigione et Chiris à l'article 3 du budget des recettes et tendant à la suppression de l'impôt sur les huiles.

Ont voté pour : MM. Bertrand-Milcent, Georges Brame, Debuchy, de Lagrange, Pierre Legrand, Menthe, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Ont voté contre : MM. Girard, Guillemain, Louis Legrand, de Marcère, Masure, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Merlin, Scrépel absent par congé ; M. Josa.

Voici le vote des députés du Nord, sur l'amendement de M. René Bico, tendant à ce que les chèques demeurent soumis au droit fixe, établi par la loi du 19 février 1874.

A voté pour : M. de La Grange.

Ont voté contre : MM. Brame, Debuchy, Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Menthe, Merlin, Pichon, des Rotours, Scrépel, Telliez-Béthune, Trystram, Girard, Bertrand-Milcent.

N'a pas pris part au vote : M. Ios. La Chambre n'a pas adopté.

La commission chargée d'examiner le projet de convention entre le gouvernement de la Compagnie du chemin de fer du Nord, par la concession de

1,200 kilomètres de lignes nouvelles, s'est réunie hier, sous la présidence de M. Gambetta.

Malgré les efforts et les arguments de son président, la commission s'est prononcée, par 7 voix contre 4, dans un sens hostile au projet.

Par décision du ministre des finances en date du 30 novembre dernier, l'échéance des obligations du Trésor à court terme, rapportant 4 0/0 d'intérêts payables par semestre, le 1^{er} mars, et le 1^{er} septembre, a été fixée au 1^{er} septembre 1884.

Au mois de juillet 1877, la Faculté des Lettres de l'Université Catholique de Lille, terminait sa première année de cours par un brillant succès. Les deux candidats qu'elle présentait à la licence ès-lettres, MM. Leoton et Bonnat, tous deux élèves du Séminaire académique, étaient reçus avec distinction par la Faculté des Lettres de Rennes.

Cette année, un autre élève du Séminaire, M. Louis Rambure, d'Arras, ancien élève du petit-Séminaire et de l'Institution Saint-Joseph, a subi avec succès les épreuves de la licence ès-lettres, devant la Faculté des Lettres de Caen.

Pendant ce temps, la Faculté des Sciences, dont le programme ne comprend pas moins de trois années d'études, enrichissait ses collections, ouvrait à ses élèves des laboratoires d'enseignement, et mettait en œuvre tous les moyens propres à les familiariser avec les difficultés et les secrets de la science. Enfin, la semaine dernière, elle présentait à son tour ses premiers candidats, et bien que la licence ès-sciences, pas plus que la licence ès-lettres, ne soit un privilège ecclésiastique, c'est encore à deux élèves du Séminaire académique que revient le mérite d'avoir les premiers soutenu l'honneur de l'Université Catholique de Lille devant la Faculté des Sciences de Paris.

M. l'abbé Stoffart, de Winnezele, ancien élève de l'Institution Saint-François à Hazebrouck, a été admis au grade de licencié ès-sciences mathématiques.

M. l'abbé Ghesquier, de Roubaix, ancien élève de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires a été admis au grade de licencié ès-sciences physiques.

Dans la même session, le R. P. Thibaudot, de la congrégation du Saint-Esprit, élève de l'Université catholique de Paris, a été reçu licencié ès-sciences physiques.

Nous ajoutons, à cause de la rareté du fait, qu'une jeune personne, d'origine russe, qui depuis longtemps suivait assidûment les cours de la Sorbonne, a été reçue, dans la même session, pour la licence ès-sciences mathématiques.

Mgr Mermillod, prolongeant son séjour à Lille, y visite toutes les institutions catholiques.

Le vénérable prélat est allé lundi dernier à l'école Saint-Joseph. Trois compliments dont deux en français et un en vers latins lui ont été adressés par des élèves de Philosophie, de Rhétorique et de Seconde. Monseigneur a répondu avec une bienveillance toute paternelle et a exhorté les élèves à se passionner pour ces trois grandes causes : Jésus-Christ, l'Eglise et la Famille; puis la bénédiction épiscopale a été donnée à toute l'assemblée.

Le soir, à huit heures, Mgr Mermillod a de nouveau pris la parole. Il a insisté sur l'impérieux devoir qui s'impose aux catholiques d'aider et de soutenir l'œuvre des cercles catholiques qui peut si puissamment contribuer à la pacification sociale, à la réconciliation des classes sur le seul terrain où elles puissent véritablement s'unir : la Religion.

Nous lions dans le Patriote, d'Avoyennes :

» Par la mort du secrétaire général de la préfecture de la Seine-et-Oise, un mouvement dans les secrétaires-général aura lieu cette semaine.

» Le fils d'un député, aujourd'hui conseiller de préfecture dans le Nord, serait appelé à Versailles et un parent de M. de Marcère qui va s'allier à une très-honorable famille des environs d'Avoyennes serait nommé secrétaire-général à Lille.

Nous avons dit que sur une dépêche du ministre de la justice, on vient d'arrêter à Bordeaux le directeur de la Monnaie de cette ville, inculpé de détournement d'environ un million et demi, au préjudice de la maison Rothschild, qui avait envoyé des lingots à la Monnaie de Bordeaux, pour les faire transformer en espèces.

M. Delebecque, avait, comme d'usage, remis en échange de ces lingots des bons de Monnaie qui venaient échéance le 1^{er} décembre courant.

Il y a quelques jours, M. Delebecque présentait MM. de Rothschild qu'il ne pouvait pas livrer les espèces à cette date par suite d'embarras personnels; en même temps, le Trésor apprenait que des lingots, déposés à la Monnaie de Bordeaux, avaient subi des altérations.

Un inspecteur des finances, aussitôt envoyé par le Trésor, constata que les lingots d'argent avaient été remplacés par des lingots de cuivre.

On nous dit que M. Delebecque est Lillois et qu'il a été autrefois attaché à la Monnaie de Lille.

Chevalier de la Légion d'honneur, M.

Delebecque avait des relations considérables.

Au moment de son arrestation, comme il niait toute intention criminelle et affirmait qu'il ne pouvait être question que de délits, les banquiers de Bordeaux se sont offerts à lui servir de caution, mais le parquet a refusé.

On nous signale un commencement d'incendie qui s'est déclaré, hier, au boulevard de Strasbourg, dans une écurie appartenant à M. Hautevaert. Le feu, promptement éteint, n'a causé que pour 300 fr. de dégâts. Il n'y a pas d'assurance. La cause présumée de cet incendie est attribuée à l'imprudence de gamins du voisinage.

Le feu a pris hier dans la cheminée de la maison, occupée par des Arts, par M. Skene. Il n'y a eu aucune perte à constater.

Une arrestation pour abus de confiance a été faite hier.

Se trouvent aussi sous le coup de poursuites judiciaires, quatre ménages de la rue Baurewart, Adèle R... Louise L... Hortense P... et Hortense S., qui sont prévenues d'avoir recélé la laine que la femme Labrecien, arrêtée, il y a deux jours, dérobaient dans un établissement industriel de Lannoy.

De mauvais farceurs placés à une fenêtre du 2^e étage d'un estaminet de la Grande-Rue se sont amusés, l'avant-dernière nuit, à jeter sur les nombreuses personnes revenant de l'incendie qui avait éclaté au hameau du Laboureur, le contenu d'un vase qu'ils prétendent être un saladier (Deux gendarmes passaient en ce moment; ils ne furent pas plus épargnés par les « farceurs » qui riaient à gorge déployée, à l'idée d'arroses des gendarmes. Mais mal leur a pris, car les gendarmes se sont fâchés et ont verbalisé.

La police a fort à faire en ces temps de fêtes. Lundi le violon regorgeait de danseurs... qui avaient troublé le repos public et causé des rassemblements.

Le premier d'entre eux et sans contredit le plus célèbre, quoiqu'il ne soit âgé que de 19 ans, est un ouvrier malle-lier, Edmond Leleu. Ce jeune homme a déjà un casier judiciaire bien fourni. Lundi il rencontra, place Nadaud, un groupe de quatre jeunes gens de 15 à 16 ans, sur lesquels il tombe à bras raccourcis. Cinq minutes plus tard Leleu braisait tout dans l'estaminet tenu, Grande-Rue, par M. Lemaire parce qu'on lui refusait à boire et c'est le visage baigné de sang que le chef de cet établissement est allé réclamer l'intervention d'un agent pour faire cesser ce scandale. Leleu comparait devant le tribunal correctionnel de Lille.

Un accident s'est produit, hier, à la filature Leman-Salembier, rue du Haze, à Tourcoing.

En voulant dégager une mèche de laine de son métier, un déboureur, Henri Leignel, a eu la main prise dans le tambour de la cardé; les chairs ont été déchirées dessus et dessous.

Henri Leignel a été reconduit à son domicile à la Croix-Rouge. Il n'y a pas eu d'amputation et avec de bons soins on peut compter sur une guérison complète.

Le bruit courait à Marcq, hier, qu'une tentative d'assassinat avait été commise, la veille, au Pont-à-Marq, sur la personne d'une fille.

Ce bruit était controuvé. Il y a bien une fille dans l'affaire et une blessure. Mais la fille était une jeune ivrognesse, laquelle en sortant d'un cabaret est tombée la main dans une vitre et s'est coupée. Ne voulant pas avouer son état d'ébriété, elle a prétendu que sa blessure résultait d'un coup de couteau.

Lundi, vers minuit, le sieur J.-B. Veron, âgé de 38 ans, sortait de l'estaminet du Grand Saint-Louis, rue Notre-Dame, à Lille, et s'en retournait chez lui, rue Racine, lorsque sur la place de la Nouvelle-Aventure, il fut assailli par plusieurs individus qui le sommèrent de leur donner son argent.

Sur son refus, ces malfaiteurs le terrassèrent; l'un d'eux lui serra la gorge, jusqu'à ce qu'il eut perdu connaissance.

Pendant qu'il était évanoui, ils lui enlevèrent sa montre en argent et son porte-monnaie, puis s'enfuirent dans la direction de l'église de Wazemmes, à l'arrivée de quelques personnes.

On donna des soins au blessé qui, peu après, recouvrit l'usage de ses sens et put donner à la police quelques indications sur les auteurs de cette coupable agression.

Par un bonheur inouï, quelques valeurs belges que le sieur Veron portait dans la poche de son paletot, n'ont pas été trouvées par les malfaiteurs.

Un fait de brutalité ou plutôt d'une cruauté inouïe s'est passé vendredi soir, dans une cour de la rue des Bouchers, à Lille. La femme d'un nommé J. Felmann, tailleur, était à la mort. Elle avait été administrée la veille La pauvre femme se trouvait assise un

moment, soutenue par sa petite fille, quand le misérable rentra ivre. Sa femme lui fit observer qu'il aurait bien dû rester à la maison.

Pour toute réponse, il lui lança un coup de pied dans la figure. On la repêcha sans connaissance dans son lit, puis, s'élançant sur sa fille, il lui porta aussi des coups de pied. La veille il avait menacé de tuer son fils parce qu'il donnait des soins à sa mère. A la suite de ces actes barbares, Felmann a été arrêté. Il a déjà subi, parait-il, deux condamnations dont une à 5 ans pour coups graves.

On a trouvé hier, dans la Dûle, près du Petit-Paradis, à Lille, le cadavre du nommé Cateau, journalier à Marquette, qui n'avait plus reparu à son domicile depuis dimanche, jour où il était venu à Lille afin d'acheter un paletot pour son fils.

On suppose qu'il est tombé dans le canal en retournant le soir à Marquette.

Le cadavre du malheureux Cateau a été transporté à la Morgue.

Ephémérides Roubaissiennes

4 DÉCEMBRE 1741. — Pardevant Simon-François Bulteau, lieutenant du marquis de Roubaix, sont comparus le roi, comtable, anciens notables et confrères de la compagnie des canonniers, lesquels ont fait et réitéré le serment qu'ils avaient prêté en entrant dans la confrérie, promettant de suivre de point en point les règles et statuts donnés par son Altesse Mr Maréchal, prince de Liège, le 9 décembre 1604; promettant de plus et d'obéir à tous ordres du roi, comtable et anciens de la confrérie et d'avoir pour agréable tout ce que de nouveau sera ordonné pour l'augmentation et le bien de ladite confrérie.

TR. LEBURDAN.

Ephémérides Tourquennoises

3 décembre 1666. — Le grand boucher de Mouvaux, Jean Delaoutre, un des plus enragés promoteurs des doctrines révolutionnaires protestantes est mis au pilori, à Lille, sur la place où s'élevait aujourd'hui le Théâtre.

Après cette exposition infamante, Jean Delaoutre fut banni pour dix ans, de la Châtellenie de Lille. Il ne put rentrer à Mouvaux.

Jean Delaoutre subissait cette condamnation pour avoir assisté le 13 août précédent, à un prêche tenu à Roubaix, et s'y être comporté avec des attitudes provocantes. (Voir éphéméride 13 août.)

Comme nous l'avons dit dans l'éphéméride précédente, si les déordres des Protestants ne furent grands, les représailles ne furent pas moins vives. Dans l'édit du 25 août 1566, promulgué par le gouvernement des Pays-Bas, et en vertu duquel Jean Delaoutre fut condamné, on relève que les Protestants, « ne doivent mettre aucun obstacle à la religion catholique... qu'ils ne doivent rien entreprendre contre la religion catholique, qu'ils consentent à faire restituer les biens envahis retablir les églises et monastères ruinés ainsi qu'à faire punir les profanateurs. »

Ce passage de l'édit suffit pour édifier l'histoire sur la conduite révolutionnaire des protestants, qui s'intitulaient gueux, comme nous l'avons déjà mentionné, avec une impudence que leurs sanglants déordres peuvent seuls expliquer.

Empêchements à main armée de l'exercice du culte catholique, vols, spoliations, déprédations de biens, dissolutions d'églises, ruines de convents, assassinats, (voir éphéméride, 24 novembre et décembre), telles sont les aimables proses que se permettaient les protestants. De semblables faits, n'expliquent-ils pas les actes de répression, les poursuites et les supplices que la société était en droit d'infliger, en somme à des bandits qui troublaient sa tranquillité, sa prospérité et sa morale.

G. B.

Par décret inséré à l'Officiel est nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Avoyennes (Nord), M. Legrand (Léon-Octave-Alberic-Elie-Camille), avocat, docteur en droit, attaché de 2^e classe au parquet de la Cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Lespagnol, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Exemple à imiter. — Un club vient d'être fondé à Fourmies. Dans ce club, composé de dix personnes, il ne peut être parlé que les langues étrangères, savoir : l'anglais et la réunion obligatoire du samedi et l'allemand à la réunion facultative du mercredi.

Des amendes sont édictées pour les infractions à l'article 1^{er} du règlement, ainsi qu'on le voit dans le tableau ci-dessous. (Parler français est toujours défendu.)

— Dimanche dans l'après-midi, vers trois heures, un abus a éclaté près du corps-de-garde de la douane, à Leffrincoque, le long de la plage. Le nommé Charles Mabieu a été grièvement blessé au genou gauche; la rotule est divisée en esquilles très-nombreuses, il y a de larges plaies.

L'état du blessé inspire de sérieuses inquiétudes, il est probable qu'il faudra l'amputer, il a été transporté à l'hospice de Dankerque.

La maison nette qui servait de refuge aux douaniers n'est plus qu'une ruine, tant l'expulsion a été violente.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 30 NOVEMBRE. —

MARIAGES DU 30. — Albéric Lescaenier, 21 ans, peintre, et Marie Fouré, 39 ans, tailleur.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

Desrumaux, 11. — Léon Desplanques, Grande-Rue, 259.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 NOVEMBRE. —

MARIAGES DU 30. — Albéric Lescaenier, 21 ans, peintre, et Marie Fouré, 39 ans, tailleur.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléboub, 27 ans, gazier, et Julie Lema, 27 ans, couturière. — Istari Masar, 27 ans, appâteur, et Florence Droubaix, 31 ans, modiste. — Jean Malfait, 21 ans, mécanicien, et Hortense Vandenberghe, 19 ans, sans profession. — Théodore Mazurelle, 27 ans, teinturier, et Clémence Pousselet, 32 ans, piquière.

— Henri Wardavoit, 36 ans, tailleur, et Héloïse Alavoit, 27 ans, couturière. — Louis Vailland, 21 ans, tisserand, et Marie Lessifre, 18 ans, soigneuse. — Hippolyte Maillieux, 23 ans, tourneur en fer, et Hortense Pollet, 23 ans, soigneuse. — Henri D'Avallée, 23 ans, courtier de commerce, et Charlotte Moyart, 27 ans, tisserand, et Florine Dufour, 25 ans, dévideuse. — Pierre Dewitte, 30 ans, serrurier, et Marie Hoyte, 30 ans, journalière. — Jean Baptiste Pruvost, 27 ans, ardentier, et Elie Bernard, 28 ans, bobineuse. — Auguste Vandeynde, 28 ans, pionneur, et Aline Bruynde, 23 ans, dévideuse. — Jules Sticléb